



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2025

Délibération n° 81-2025
Rapporteur : Jérôme VARANGLE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2025
Publication : 30/09/2025

Votants pour : 26
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Regis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Louis CHOAIN à Marie-Lyne VAGNER, Guillaume WIENER à Thierry JOSSE, Pierre BIBET à Sara FERAUD, Julien LEFEVRE à Camille DAEL, Ulrich SCHLUMBERGER à François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH à Laurence CAUSIER-LEMIRE

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Gérard DUBUCHE, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC,

Date de la convocation : jeudi 18 septembre 2025

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

APPROBATION DE LA CONVENTION VILLE – MINISTERE DES ARMEES

Exposé des motifs :

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) constitue une étape du parcours citoyen instauré par le service national universel. Elle permet aux jeunes français, dès l'âge de 16 ans, de s'informer sur leurs droits et devoirs, de découvrir les enjeux de la défense et de la sécurité nationale, ainsi que les différentes formes d'engagement au service de la collectivité.

La JDC participe à la formation à la citoyenneté des jeunes, son bon déroulement nécessite la mobilisation des collectivités locales,

A ce titre, la Ville souhaite mettre à disposition les locaux de l'école primaire du Bourg-Le-Comte en période extrascolaire pour permettre l'organisation de ces journées, en vertu d'une convention fixant les conditions d'utilisation, les responsabilités des parties, ainsi que les mesures de sécurité à respecter.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider la convention de mise à disposition des locaux et de soutien logistique avec le ministère des Armées ci-annexée.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités, notamment les articles L. 2121 et L. 2121-29.

Vu le Code du service national, notamment les dispositions relatives à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),

Vu le projet de convention entre la Ville et le ministère des Armées ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

-D'APPROUVER les termes de la convention relative à l'organisation des JDC dans les locaux de l'école du Bourg-Le-Comte,

-D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 29/09/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

